

Publicité destinée aux enfants

Qu'est-ce que le CRTC a fait? La moitié du chemin. Il voulait que l'industrie obéisse au Parlement, mais il ne voulait pas agir par eux-mêmes ou lui obéir. Il voulait passer outre à la décision de la Chambre. C'est le danger avec la situation actuelle au Canada. Nous avons une bureaucratie, tant à la Fonction publique qu'aux sociétés de la Couronne. Cette bureaucratie veut être toute puissante, accroître ses pouvoirs et désobéir au Parlement. Elle dit au Parlement: Vous n'êtes pas ici pour longtemps; la bureaucratie est éternelle et c'est elle qui dirige vraiment le Canada. Est-ce que nous voulons? Qu'allons-nous faire pour rectifier la situation? Cela se produit dans bien d'autres domaines.

Vous auriez peine à croire la journée que j'ai passée à explorer la bureaucratie canadienne à Ottawa. Un vrai cauchemar! Je devais régler une question secondaire au sujet de la vente pour quelques dollars d'un bien du CN. Cependant, pour régler la question, il a fallu passer par la bureaucratie de trois ministères différents et courir à travers tout Ottawa. La question aurait dû être réglée depuis plusieurs semaines, mais elle ne l'était pas. On se renvoyait la balle, comme d'habitude.

Le président de la société achetant la terre était en cause. La bureaucratie retardait une transaction de 9 millions de dollars. La bureaucratie s'en soucie-t-elle? Elle n'a jamais eu besoin d'argent pour payer ses employés à la fin de la semaine et il lui importe peu de laisser l'affaire traîner ou de l'oublier complètement. Cela se produit quotidiennement.

Aujourd'hui, j'ai passé toute la journée avec un homme important à essayer de pousser la bureaucratie à régler la question et je ne suis pas encore certain qu'elle sera réglée parce qu'il faut une autre signature que nous ne pourrions peut-être pas obtenir avant 10 heures ce soir et que cet homme doit prendre l'avion lui-même avec les documents pour se rendre à Toronto, puis revenir à Ottawa parce qu'il a d'autres engagements demain. Voilà le genre de situation à laquelle nous devons faire face à cause de toutes ces chinoïseries administratives. Nous n'obtenons jamais de réponse parce que les bureaucrates sont toujours cachottiers. Ils ne disent rien parce qu'ils ont peur qu'un député élu par le peuple en connaisse davantage qu'ils le désirent.

Nous avons ici cette simple question de la publicité destinée aux enfants. Le Conseil de la radio-télévision canadienne convient qu'il faudrait la restreindre. Il voudrait que les stations elles-mêmes s'en chargent. Il veut que cela figure au code. Nous avons dit précisément en comité qu'à notre avis le code était insuffisant. Nous voulons un règlement. Le Conseil nous répond que le code est aussi bon qu'un règlement puisqu'il a la même force. Il a dit qu'il n'inclurait pas la question dans un règlement. Comment se fait-il qu'il arrive ainsi à s'en tirer. A mon avis, le bill devrait être déféré au comité à seule fin d'obliger le Conseil à revenir et à expliquer pourquoi il ne s'est pas conformé à la volonté du Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Stewart (Cochrane): Je félicite le député pour sa tenacité. Tout autre que lui eut renoncé depuis longtemps. On dit qu'il est impossible d'avoir raison contre le gouvernement. Si nous n'y arrivons pas, comment pouvons-nous escompter que nos pauvres commettants qui ne se savent pas s'y retrouver dans toute cette jungle bureaucratique puissent jamais en arriver à faire entendre raison au gouvernement? Ils ne peuvent que s'avouer vaincus.

Est-ce que nous entretenons ici une bureaucratie pour le bien de ceux qui en font partie ou pour le bien des

[M. Stewart (Cochrane).]

Canadiens? C'est la question fondamentale et il est temps que le Parlement se décide à montrer que le pouvoir est ici, non dans les mains des bureaucrates. Je demande donc à la Chambre de ne pas étudier le pour et le contre du bill nous l'avons déjà fait à la dernière législature—mais de renvoyer au comité le projet de loi lui-même ou la question sur laquelle il porte, afin de permettre au comité d'appeler le Conseil à comparaître de nouveau et à nous expliquer pourquoi il ne se conforme pas à la volonté du Parlement. C'est ce que nous devons faire et j'incite la Chambre à le faire dès aujourd'hui.

Des voix: Bravo!

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, tout d'abord, je voudrais féliciter le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) de la constance et de la ténacité avec lesquelles il essaie de trouver une solution à la question de la publicité télévisée destinée aux enfants. Je voudrais également féliciter le député de Cochrane (M. Stewart), car, en de nombreuses occasions, devant des fonctionnaires ou des membres d'organismes de réglementation qui estiment connaître la question, il a su poser parfaitement le problème que la Chambre doit résoudre.

Le Conseil de la radio-télévision canadienne se prétend le mieux au courant de la question, il ne veut pas tenir compte des neuf séances du comité, ni des 32 témoins qui ont comparu, ni du rapport, fruit d'un énorme travail et d'un examen approfondi, ni de l'approbation unanime qu'il a reçue à la Chambre. Selon le Conseil, il suffit, pour résoudre le problème, d'appliquer à la publicité destinée aux enfants le code de radiodiffusion, mais c'est un problème auquel ont à faire face non seulement les enfants en dessous de 13 ans, mais également leurs parents.

J'aimerais rappeler aux fonctionnaires du Conseil qu'à cause de leur inaction et de leur volonté d'ignorer la recommandation du Parlement, il se pose une question qu'ils n'ont pas essayé de résoudre: les enfants vont-ils former un groupe spécial de téléspectateurs, un groupe à part, soumis à une publicité particulière destinée à exploiter leur immaturité? Ne faut-il pas les protéger contre ce danger? Le comité de la radiodiffusion a convenu qu'il fallait protéger ces enfants. J'irai jusqu'à dire que, dans ce cas, l'intérêt public l'emporte sur les intérêts privés et commerciaux des diffuseurs, des fabricants de jouets et de produits alimentaires. C'est pourquoi j'appuie la proposition du député de Saint-Jean-Est de renvoyer le bill en comité afin que nous puissions convoquer le Conseil de la radio-télévision canadienne et demander des explications. Je le félicite également des dispositions du bill, et principalement du fait qu'aucune annonce publicitaire ne sera autorisée au cours d'un programme destiné aux enfants de moins de 13 ans.

● (1730)

Il faudrait peut-être rappeler au Conseil les raisons pour lesquelles le comité a estimé cette protection nécessaire. Les enfants, particulièrement ceux de quatre à huit ans, manquent de maturité; ils se laissent influencer facilement par le vendeur. De plus, il faut protéger les parents, car leurs enfants, manipulés par les annonceurs pourraient essayer de leur faire acheter le produit. Je pense qu'il serait bon de consigner à nouveau certaines des remarques importantes formulées par le comité au cours de la dernière législature et certaines conclusions d'experts qui ont comparu devant ce comité. J'aimerais citer une remarque d'un directeur de publicité, Oscar Meyer, parue dans le numéro de juillet 1965 de la revue *Advertising Age*: